

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023



Le budget principal

Le budget primitif 2023 s'élève à 19 302 367 € en dépenses et en recettes (+6,2% / BP 2022).

I-INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Variation 23/22	%
D-DEPENSE	4 413 700,00	4 807 200,00	393 500,00	8,9%
D1-Dépense réelle	4 198 700,00	4 552 200,00	353 500,00	8,4%
D2-Dépenses d'ordre	215 000,00	255 000,00	40 000,00	18,6%
R-RECETTE	4 413 700,00	4 807 200,00	393 500,00	8,9%
R1-Recettes réelles	3 044 696,00	3 688 620,00	643 924,00	21,1%
R2-Recettes d'ordre	1 369 004,00	1 118 580,00	- 250 424,00	-18,3%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Variation	%
D-DEPENSE	13 758 521,00	14 495 167,00	736 646,00	5,4%
D1-Dépense réelle	12 424 517,00	13 431 587,00	1 007 070,00	8,1%
D2-Dépenses d'ordre	1 334 004,00	1 063 580,00	- 270 424,00	-20,3%
R-RECETTE	13 758 521,00	14 495 167,00	736 646,00	5,4%
R1-Recettes réelles	13 578 521,00	14 295 167,00	716 646,00	5,3%
R2-Recettes d'ordre	180 000,00	200 000,00	20 000,00	11,1%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2022 18 172 221,00	BP 2023 19 302 367,00	Variation 1 130 146,00	% 6,22%

Les masses budgétaires continuent de progresser (+6,2 % au BP 2023 contre +7,7 % au BP 2022).

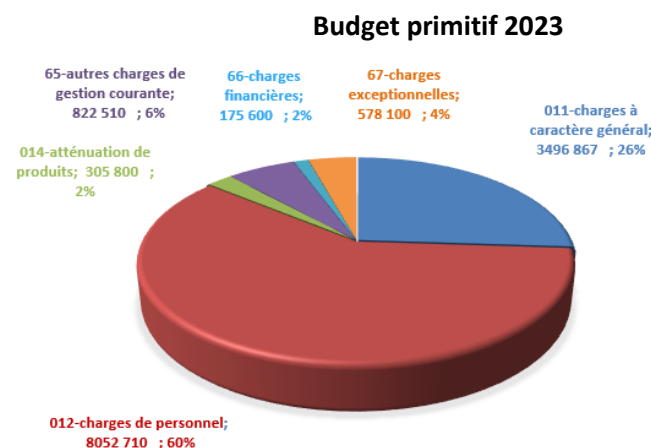
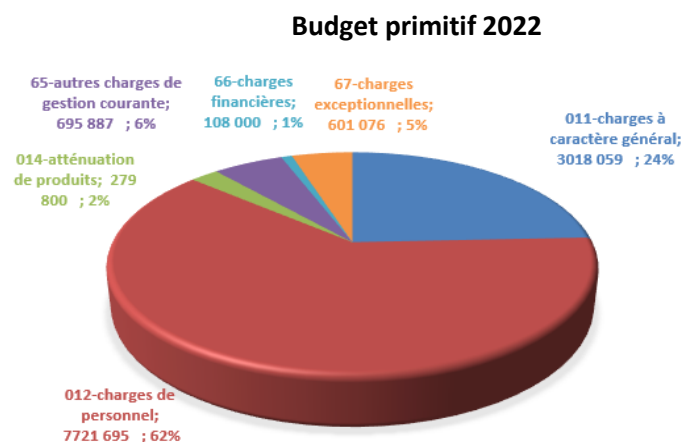
Au BP 2022, cette augmentation résultait du dynamisme des dépenses d'investissement alors que les dépenses de fonctionnement étaient contenues.

Au BP 2023, dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement évoluent dans les mêmes proportions (+8 %) mais ce sont les dépenses de fonctionnement qui, avec une variation en volume de +1 M€, contribuent majoritairement à l'augmentation des inscriptions budgétaires.

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 13 431 587 € augmentent de 8,1% par rapport au BP 2022.



■ **Les charges à caractère général** : 3,5 M€ (+15,9% /BP 2022).

Ce poste de dépense présente la hausse la plus importante de la section en volume (+479 K€/ 2022) sous l'effet de l'inflation qui pèsera sur l'exercice 2023.

Les dernières évaluations de l'OCDE font en effet état d'une inflation de 5,8 % impactant l'économie nationale en 2023. Ainsi, les dépenses énergétiques pèseront pour 600 K€, soit 17 % des charges générales et ces estimations sont encore susceptibles d'évoluer à la hausse. Le poste alimentation augmentera de 46 K€ sous l'effet des demandes de revalorisation du prix des repas émanant du prestataire SHCB. L'inflation se répercutera également sur le prix des prestations de service (+34 K€) et suscitera une revalorisation des contrats d'entretien des terrains (+35K€) et des frais divers pour l'entretien des bâtiments (+5 K€).

Les autres frais divers sont dotés budgétairement à hauteur de 160 K€ (+23 K€ / 2022) et traduisent principalement la relance des activités dédiées à la jeunesse portée par le nouveau service Famille Jeunesse et la direction Enfance Jeunesse avec notamment l'intensification des séjours, la relance des comités des enfants et des jeunes, la valorisation de la semaine de l'enfance avec la réalisation d'un livre de recettes du monde.

Dans ce budget, des dépenses dont la réalisation sera conditionnée à l'obtention de subvention sont prévues à hauteur de 35 K€ et s'inscrivent en atténuation de ce mouvement haussier puisqu'elles trouvent leur équivalent en recettes. Cette disposition permettra aux services de répondre aux appels à projet et de solliciter les financements des partenaires de la commune.

■ **Les charges de personnel** : 8,05 M€ (+4,3% / BP 2022).

Les divers taux de cotisation n'évoluant pas d'une année sur l'autre, l'augmentation de la masse salariale, soit +330 K€, provient principalement de :

- La répercussion en année pleine des diverses revalorisations du SMIC intervenues en 2022, ainsi que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2022. Combiné au GVT et aux revalorisations catégorielles, cela participera pour +265 K€ à la hausse dont +138 K€ concernant la rémunération des vacataires,
- Les embauches attendues en 2023 dont un sixième policier municipal, un renfort pour la propreté urbaine, un équipier espaces verts, un médiateur, 3 personnes en service civique,
- Des heures de vacations supplémentaires déployés sur les dispositifs pour l'accueil de loisirs, la réussite éducative, la Turbine,
- Le maintien d'un niveau important de remplacement des personnels absents, principalement chez les ATSEM, animateurs périscolaires ou agents d'entretien,
- Le transfert d'un agent du CCAS vers la ville pour participer à la gestion du dispositif France Service instauré au Relais.

La masse salariale gérée par le budget principal pour le compte de l'Ecrin et remboursée en fin d'exercice par le budget annexe s'élève à 337,4 K€ (+18 % / 2022) dont 225,4 K€ consacrés à la rémunération des personnels permanents et 112 K€ pour le recours aux intermittents (50 K€ sur le locatif évènementiel et 62 K€ sur la programmation culturelle)

Les effectifs sur postes permanents pourvus restent relativement stables à 155 agents (+3 / 2022) dont 108 relevant de la catégorie C, 28 de la catégorie B et 19 de la catégorie A. Ces postes permanents seront occupés à plus de 87,5 % par des personnels statutaires, les contractuels ne représentant que 19 agents sur les 155 et auront, pour certains, vocation à devenir statutaires.

La cotisation de l'assurance du personnel s'élèvera à 76 K€ en 2023, en légère baisse par rapport à 2022. Au vu du fort taux de sinistralité constaté ces dernières années et qui vraisemblablement perdurera en 2023, il sera toutefois impossible de maintenir ce niveau de cotisation lors de la prochaine renégociation du marché.

■ **Les autres charges de gestion courante** : 0,82 M€ (+18,2 % / BP 2022).

+119 K€ sur la hausse de 126 K€ constatée sur le chapitre est imputable à la subvention versée au CCAS qui passe de 306 K€ à 425 K€. Ce montant n'est pas figé et pourra être revu à la hausse selon le niveau du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022.

Les subventions aux associations sont reconduites (178 K€ contre 174 K€ en 2022). Une partie de la hausse provient de la réintégration dans le budget principal de subventions auparavant attribuées par le CCAS pour plus de cohérence avec l'instauration de l'offre développée par France Service. Il s'agit notamment des associations suivantes : les Blouses Roses, les Donneurs de sang, Agir ABCD, Solidarités Femmes.

Les indemnités des élus (y compris charges afférentes) passent de 192 K€ à 198 K€ sous l'effet de la revalorisation du point d'indice.

■ **Les charges financières** : 0,18 M€ (+62,5 % / BP 2022)

La hausse provient pour 41,2 K€ de l'inscription d'une prévision sur les Intérêts Courus Non Echus et pour 26,4 K€ de frais financiers supplémentaires relevant principalement des hausses successives d'index (livret A et LDD) intervenues en 2022 et impactant les deux emprunts révisables (+23 K€ d'intérêt en 2023). De plus, l'emprunt SFIL CAFFIL basé sur l'Euribor 1 mois génère depuis le deuxième semestre 2022 une charge d'intérêt alors qu'elle était nulle depuis 2015. L'index est en effet repassé en territoire positif et risque d'enregistrer encore de nouvelles variations à la hausse.

■ **Les charges exceptionnelles** : 0,58 M€ (-3,8 % / BP 2022)

Ce chapitre porte la subvention au budget annexe qui est reconduit à son niveau de 2022, soit 562 K€. Cette dernière représente 97 % des inscriptions budgétaires du chapitre.

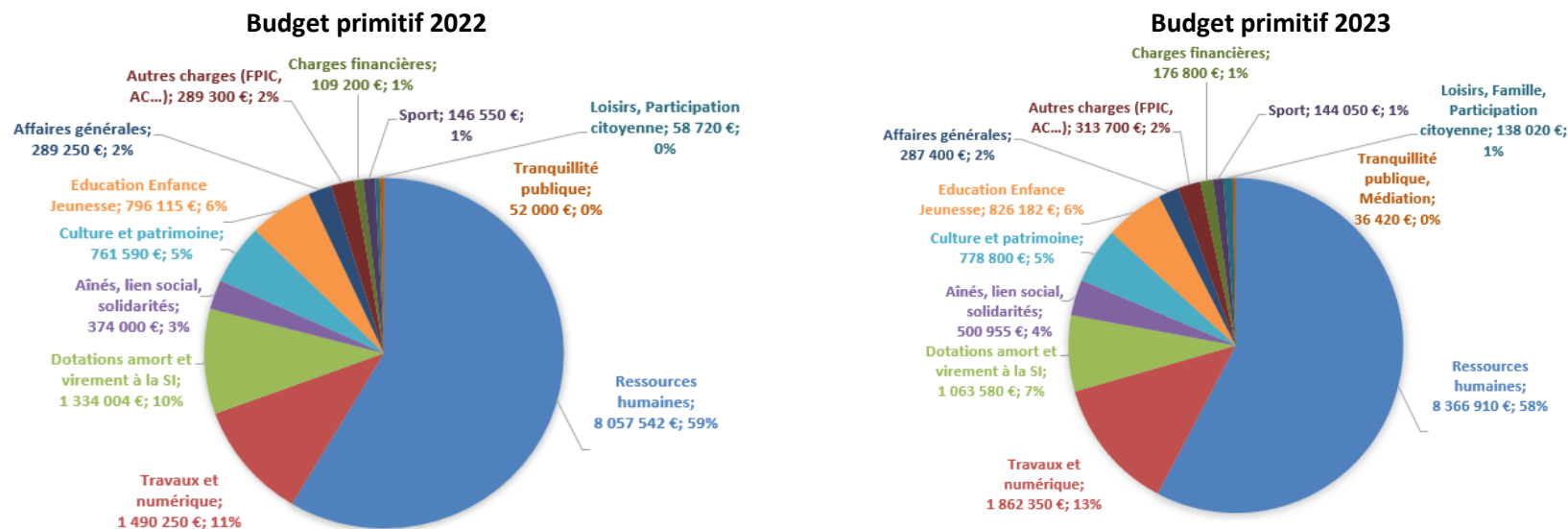
La baisse constatée est imputable à une moindre attribution des subventions exceptionnelles qui passent de 29 K€ à 9 K€. Le montant prévu a été revu à la baisse, sachant qu'en 2022, les concours sollicités au titre de manifestations exceptionnelles n'excéderont pas 12 K€. Au titre des bourses et prix, la participation communale à l'achat des VAE est reconduite mais vient dorénavant s'inscrire en complémentarité des participations de l'Etat.

■ **Les atténuations de produits** : 0,31 M€ (+9,3 % / BP 2022)

Ce chapitre évolue sous l'effet de la hausse de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, charge (+33 K€ chaque année jusqu'en 2030).

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est budgété à hauteur du montant notifié en 2022, soit 73,4 K€.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement (dépenses de personnel et frais généraux non ventilés)



Rattachée historiquement à la tranquillité publique, la partie « animation jeunesse » du club jeune, soit 22,55 K€ au BP 2022, est dorénavant gérée par le service « Famille Jeunesse » et fléchés budgétairement sur le poste « Loisirs, Famille, participation citoyenne ». Ainsi, déduction faite de l'activité club jeune, les crédits dédiés à la Tranquillité publique (36,4 K€) augmentent de 24 %.

De même, la partie « animation jeunes » et « animation de proximité » portée par la Direction Enfance Scolarité Jeunesse est également transférée au service Famille Jeunesse, cela représentait 31,3 K€ de dépenses de fonctionnement au BP 2022.

Tenant compte de ces changements de périmètre, constatation est faite qu'à l'exclusion des affaires générales et des sports qui diminuent très légèrement, tous les postes constituant les dépenses d'intervention des services sont en augmentation.

Ainsi, au sein de la section, les dépenses d'intervention des services augmentent en volume (+915 K€ en 2023) et représentent 89 % des dépenses de la section, le solde étant constitué des opérations d'ordre et financières.

Le poste le plus important, arrêté à 8,37 M€, concerne la gestion des ressources humaine et comprend la masse salariale augmentée des frais de formation, dépenses d'intervention et indemnités des élus.

Le fonctionnement géré par les services techniques et informatiques au titre de l'environnement, des travaux et du numérique constitue 13 % des dépenses de la section. Portant budgétairement les dépenses énergétiques, le poste augmente de 372 K€.

Tenant compte du maintien de la contribution au fonctionnement de l'Ecrin à son niveau de 2022, les crédits dédiés à la culture et au patrimoine sont proposés à 0,78 M€ en légère augmentation par rapport au BP 2022.

Le poste « éducation enfance jeunesse » pèse toujours pour 6 %, dans le budget de la section alors même que l'animation 10-17 ans sort de son périmètre.

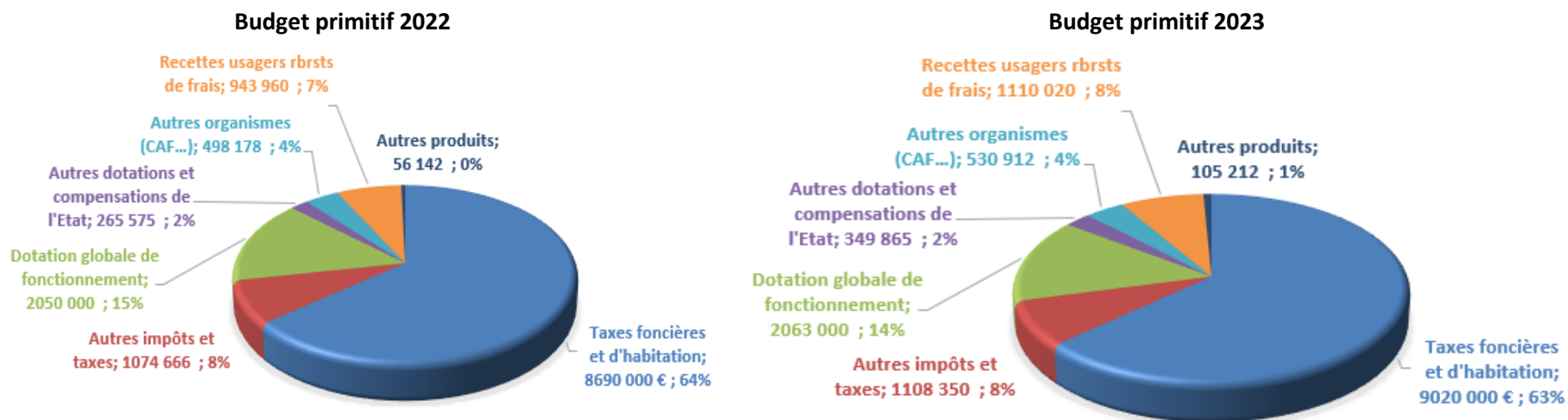
Les charges financières et les contributions à Dijon Métropole au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes et de l'Attribution de Compensation représentent 490 K€ contre 398 K€ au BP 2022.

Les opérations d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements pour 790 K€ et du virement à la section d'investissement pour 274 K€. Ils participeront à l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2023.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement arrêtées à 14 295 167 € augmentent de 5,3 % par rapport au BP 2022.

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2023



Sur la base d'une stabilité des taux et d'une hypothèse de revalorisation des bases cadastrales de 5 %, le **produit de la fiscalité locale** est évalué à 9,02 M€ et représente 63 % des ressources communales.

Le gain de produit fiscal provenant de l'effet base est de l'ordre de 330 K€ / BP 2022. Tenant compte des revalorisations physiques et d'une récente estimation du coefficient de revalorisation des bases fiscales de l'ordre de 7%, le produit fiscal encaissé dépassera les prévisions.

Le dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des bailleurs sociaux dans le cadre de la politique de la ville est reconduit en 2023 pour un coût net supporté par la ville de l'ordre de 250 K€.

Parmi les autres impôts et taxes figurent, pour les plus importantes, la dotation de solidarité communautaire versée par Dijon Métropole. Basée sur de nouveaux critères de répartition de l'enveloppe suite à l'adoption en 2022 d'un nouveau pacte financier et fiscal, elle est notifiée pour 2023 à hauteur de 426 K€. Cette recette, recalculée chaque année, n'est toutefois pas pérenne.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue en très légère hausse à 470 K€ en se basant sur l'hypothèse que la contraction du marché immobilier n'impactera les finances communales qu'à compter de 2024. Tenant compte du rendement attendu en 2022, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est également légèrement revalorisée à 190 K€. Par contre, le départ d'entreprises de la base taxable de TLPE fera diminuer le rendement attendu en 2023 de 7,3 K€.

Les dotations et participations versées par l'Etat représentent 16 % des recettes réelles de la commune, parmi lesquelles la dotation globale de fonctionnement pour 2,06 M€ prévue sur la base d'une stabilité de la dotation forfaitaire perçue de 1,34 M€. La dotation de solidarité urbaine est attendue à hauteur de 680 K€ et la dotation nationale de péréquation à 43 K€. Dans les autres dotations et compensations de l'Etat prévues à hauteur de 350 K€ se trouvent les compensations d'exonération de taxes foncières pour 235 K€ (165 K€ au titre de la compensation d'exonération aux bailleurs sociaux).

La contribution des autres organismes (CAF principalement) s'élèvera à 531 K€ en augmentation par rapport à la prévision 2022, tenant compte notamment de nouvelles activités entrant dans le champ du conventionnement (numérique, animations collectives...).

Le produit des services et redevances usagers sont attendus à 1 M€ (+15% / 2022). Malgré la stabilité des tarifs aux usagers, l'excédent de recettes s'explique par la relance de dispositifs et d'activités mises à l'arrêt pendant la période covid, particulièrement les séjours qui font de plus l'objet de développement.

Les remboursements d'assurance statutaire passent de 69K€ versés en 2022 à 104 K€ en 2023 (pour une prime versée de 76 K€ en 2023). Ce différentiel entre dépenses et recettes témoigne d'un fort taux de sinistralité et laisse présager une forte augmentation de la prime d'assurance lors de la renégociation du marché en 2024.

2. Section d'investissement

En hausse de 8,9 % par rapport à 2022, la section d'investissement s'élève à 4 807 200 €.

La part relative de l'investissement dans le budget total reste stable à 25 %.

2.1. Dépenses d'investissement

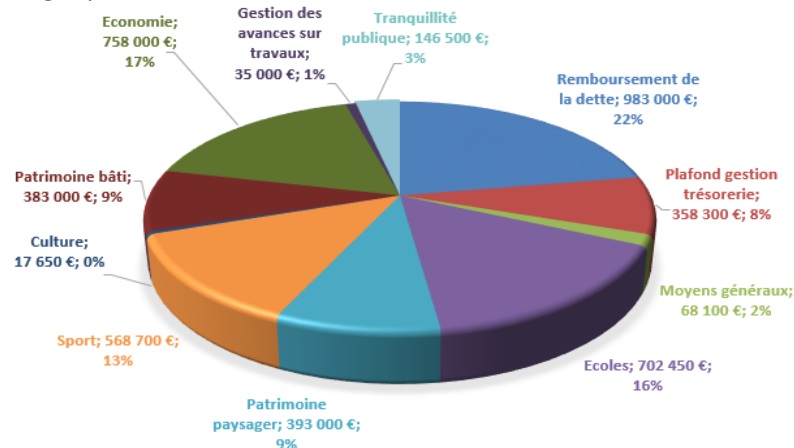
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 515 000 €, en augmentation de 23% par rapport aux inscriptions 2022.

Les dépenses financières s'élèvent à 1 04 M€ parmi lesquelles 854 K€ serviront au remboursement de la dette en capital et 184 K€ pour les écritures obligatoires se rapportant à l'emprunt revolving.

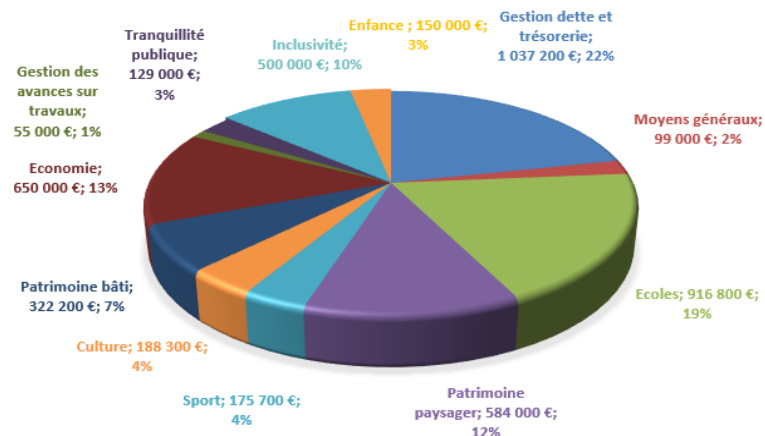
Parmi les dépenses d'ordre se trouvent les travaux en régie pour 200 K€ et des opérations patrimoniales pour la gestion des avances sur travaux à hauteur de 55 K€.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement

Budget primitif 2022



Budget primitif 2023



La quasi-totalité des postes bénéficient de l'augmentation des dépenses d'investissement d'une année sur l'autre.

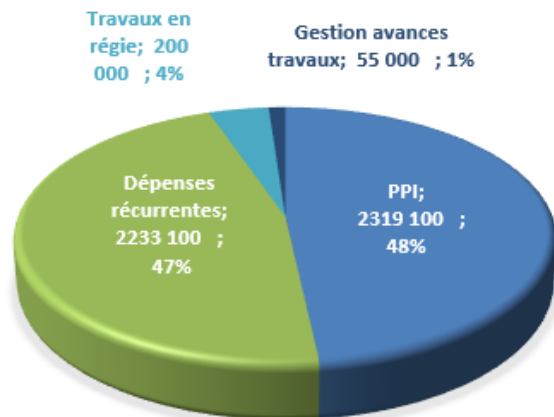
Parmi les postes les plus importants, 917 K€ seront consacrés aux écoles en 2023 dont 460 K€ pour la première tranche des travaux du restaurant scolaire Marie Curie. Le projet total s'élève à 1,37 M€ et fera l'objet d'une gestion en autorisations de programme/crédits de paiement. Par ailleurs, 433 M€ de travaux de sécurisation et d'entretien ont été inscrits dont 197 M€ concernant la rénovation énergétique.

L'économie sera valorisée à hauteur de 650 K€ avec notamment le décalage de 2022 à 2023 de la phase « travaux » de la restructuration du CCPJ en partenariat avec la SPLAAD.

Une dotation de 584 K€ permettra d'entretenir et d'aménager les terrains qu'ils s'agissent des vignes pour 50 K€, de l'Eclairage public pour 41 K€, de l'achat d'un camion pour les services techniques pour 71 K€, de signalétique pour 31 K€ ou encore de travaux en régie pour 100 K€.

Avec l'aménagement d'une aire de jeux dans le quartier des Cerisiers, le budget 2023 porte pour la première année la traduction budgétaire d'investissements en faveur de l'inclusivité à hauteur de 500 K€.

S'agissant de la culture, hormis 50 K€ d'études dédiées au projet de requalification de Brassens-Vincenot, 109 K€ seront consacrés à la rénovation de l'entrée du cellier pour une mise en protection du site.



48% des dépenses d'investissement proposées au BP 2023, soit 2,32 M€, s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2026 doté d'environ 12,8 M€ sur la période, soit un investissement annuel moyen de 3,2 M€.

Les projets de travaux le constituant, pour la plupart au stade des études, pourront faire l'objet d'une AP/CP dès lors que les montants seront affinés.

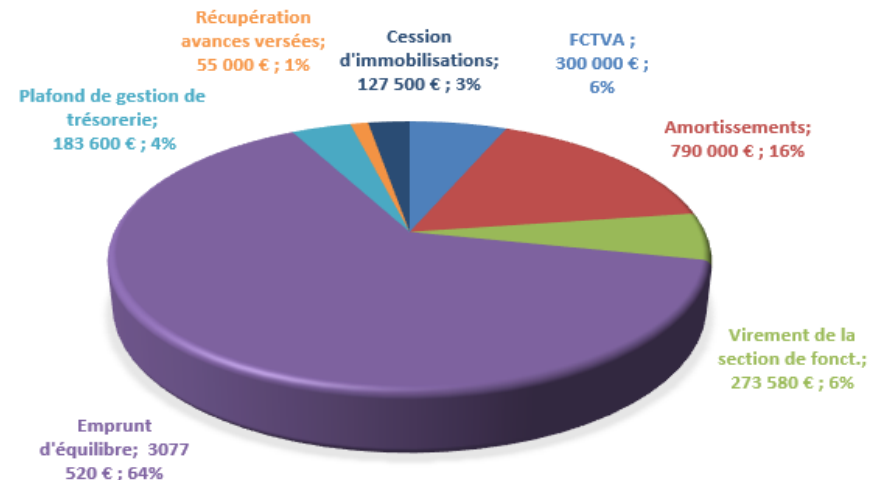
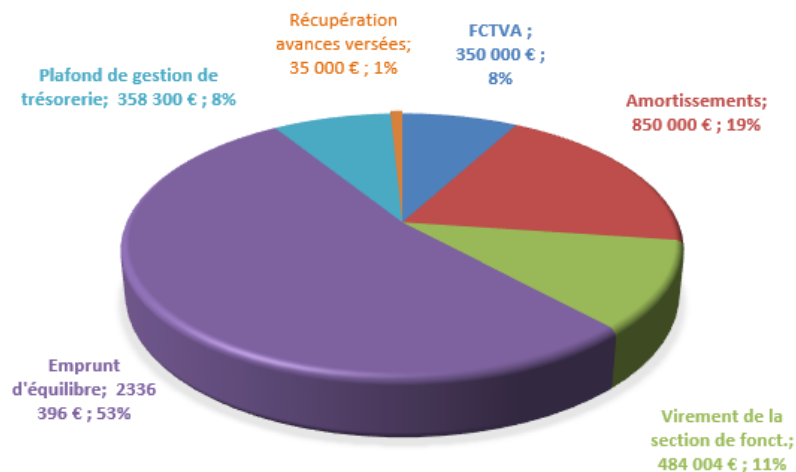
	Dépenses récurrentes	PPI	TIR	Opérations d'ordre	TOTAL
Enrichissement du fonds bibliothèque	26 300				
Rénovation entrée Cellier	109 000				
Entretien patrimoine culturel	3 000				
Projet requalification Brassens/Vincenot		50 000			
Sous-total Culture	138 300	50 000	-	-	188 300
Matériels, mobiliers, logiciels Ecoles	24 200				
Rénovation énergétique		196 800			
Sécurisation et autres travaux dans les écoles	235 300				
Restaurant scolaire Marie Curie		460 500			
Sous-total Ecoles	259 500	657 300	-	-	916 800
Acquisition foncière	100 000				
Restructuration CCPJ		500 000			
Désamiantage déconstruction Foyer Grandjean		50 000			
Sous-total Economie	100 000	550 000	-	-	650 000
Etude projet pôle Enfance Mennetrier		150 000			
Sous-total Enfance	-	150 000	-	-	150 000
Matériels informatiques et téléphonique services municipaux	22 000				
Logiciels	47 000				
Refonte site internet ville de Talant	20 000				
Mobiliers	10 000				
Sous-total Moyens généraux	99 000	-	-	-	99 000
Frais d'étude et d'insertion	50 000				
Rénovation énergétique		46 800			
Travaux de grosse maintenance bâtiments municipaux	125 400				
Travaux en régie			100 000		
Sous-total patrimoine bâti	175 400	46 800	100 000	-	322 200
Accessoires de voiries	10 000				
Acquisition foncière	10 000				
Agencements et aménagements de terrains	72 000				
Aménagement autour de la vigne	50 000				
Eclairage public	41 000				
Frais d'étude et d'insertion	15 000				
Travaux en régie			100 000		
Travaux concessions cimetière	30 000				
Travaux végétalisation du cimetière		120 000			
Véhicules et gros matériels	70 000				
Petits matériels et mobiliser urbains	35 000				
Signalétique	31 000				
Sous-total patrimoine paysager	364 000	120 000	100 000	-	584 000
Aménagement tennis couverts	30 000				
Equipements sportifs	10 700				
Rénovation énergétique		135 000			
Sous-total Sports	40 700	135 000	-	-	175 700
Equipements police municipale	19 000				
Travaux video protection		110 000			
Sous-total Tranquillité publique	19 000	110 000	-	-	129 000
Aire de jeux quartier Cerisiers		500 000			
Sous-total Inclusivité	-	500 000	-	-	500 000
Gestion dette	853 600				
Gestion emprunt revolving	183 600				
Sous-total Gestion dette et trésorerie	1 037 200	-	-	-	1 037 200
Gestion des avances sur travaux				55 000	
Sous-total opérations d'ordre	-	-	-	55 000	55 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU BP 2023	2 233 100	2 319 100	200 000	55 000	4 807 200

2.2 Recettes d'investissement

Hors mouvements revolving, les recettes réelles d'investissement s'affichent à 3 505 020 € en hausse de 30% par rapport à 2022.

Mode de financement de l'investissement en 2023

Budget primitif 2022



Les recettes d'équipement sont uniquement constituées de l'emprunt d'équilibre qui passe de 2,3 M€ à 3,1 M€ et dont le niveau de mobilisation en 2023 dépendra de la détermination des résultats 2022 et du choix de leur affectation. Afin de participer au financement des investissements, une souscription d'emprunt sera nécessaire en 2023 et restera soutenable dans la limite de 2,8 M€.

En l'absence de notification et en respect du principe de prudence, aucune subvention d'investissement à recevoir n'a été inscrite au BP 2023. Ces financements pourront toutefois être sollicités au cours de l'année sur la base des travaux engagés en 2023. Cela peut représenter 15 à 20 % du coût des investissements. De plus, des financements se rapportant aux travaux de rénovation énergétique pourront vraisemblablement être sollicités au titre du Fonds Vert mis en place par L'Etat.

Le FCTVA basé sur les dépenses d'investissement 2022 est prévu à hauteur de 300 K€. L'assiette d'éligibilité du FCTVA révisée lors du processus d'automatisation enclenchée en 2022 exclut dorénavant des dépenses telles que les aménagements de terrains, les études, les logiciels. L'an dernier, le FCTVA notifié s'est élevé à 239 K€ sur les 350 K€ budgétés. Il convient donc de revoir les prévisions 2023 à la baisse par rapport à 2022.

La politique de révision de l'amortissement enclenchée en 2015 continue à porter ses fruits avec une dotation en baisse de 60 K€ par rapport à 2022 et qui contribuera au financement de la section à hauteur de 16%. Par ailleurs, des produits de cession sont comptabilisés pour 127,5 K€ et se rapportent à la vente du local des Cerisiers pour 120 K€ (évaluation des Domaines) et la vente d'une parcelle de terrain à TDF pour 7,5 K€.

3. Ratios légaux

	BP 2022	BP 2023	Moyennes nationales strate (fiche communes CA 2021)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 048 €	1 125 €	1 213 €
Produit des impositions directes/population	733 €	756 €	576 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 145 €	1 197 €	1 357 €
Dépenses d'équipement brut/population	241 €	294 €	324 €
Encours de dette/population	705 €	616 €	816 €
DGF/population	173 €	173 €	174 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,1%	60,0%	55,4%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,7%	99,9%	95,8%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21,0%	24,6%	23,9%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	61,5%	51,5%	60,1%

La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022, soit 11 939 habitants (11855 habitants au 01/01/21)

En fonctionnement, les masses budgétaires poursuivent leur évolution enclenchée dès 2021. Les dépenses augmentent de 77 € par habitant de 2022 à 2023 mais restent en deçà des moyennes de la strate. Avec des recettes par habitant qui progressent également mais de façon moindre (+52 € par habitant) se profile le retour d'un l'effet de ciseaux préoccupant pour les finances communales.

Les dépenses d'équipement brut qui représentent 24,6% des recettes réelles de fonctionnement augmentent de 53 € par habitant. Cette évolution est cohérente avec la hausse de 23 % des dépenses d'équipement au BP 2023.

Sans mobilisation d'emprunt en 2021 et 2022, les ratios d'endettement poursuivent leur amélioration et s'établissent toujours à un niveau largement inférieur aux moyennes nationales de la strate. La dette passe de 705 à 616 € par habitant et l'encours de dette ne représente plus que 51,5 % des recettes réelles de fonctionnement contre 61,5 % en 2022.

La marge d'autofinancement courant (rapport entre les dépenses de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et le montant des recettes de fonctionnement) proche de 100, alerte toutefois sur un assèchement de l'autofinancement au budget primitif.

Au vu de l'augmentation des masses budgétaires, les dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement ne représentent plus que 60 % en 2023 contre 62,1 % en 2022. En effet, au BP 2023, plus que l'évolution de la masse salariale, ce sont les hausses des charges de fonctionnement courant qui conditionnent le dynamisme des dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget annexe « gestion de l'Écrin »

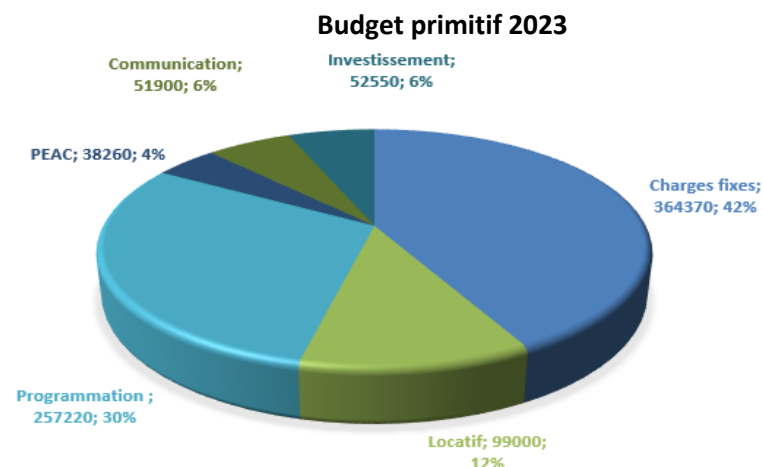
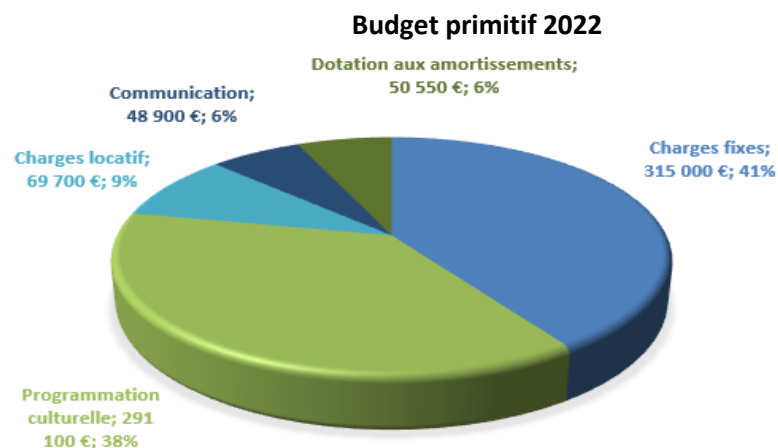
Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

I-INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Variation 22/21	%
D-DEPENSE	50 550,00	52 550,00	2000,00	4,0%
D1-Dépense réelle	50 550,00	52 550,00	2000,00	4,0%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	50 550,00	52 550,00	2000,00	4,0%
R1-Recettes réelles				
R2-Amortissement des immobilisations	50 550,00	52 550,00	2000,00	4,0%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
D-DEPENSE	777 250,00	863 300,00	86050,00	11,1%
D1-Dépense réelle	726 700,00	810 750,00	84050,00	11,6%
<i>dont personnel affecté par la collectivité au budget annexe</i>	<i>285 500,00</i>	<i>337 400,00</i>	<i>51 900,00</i>	<i>18,2%</i>
D2-Dépenses d'ordre de section à section	50 550,00	52 550,00	2000,00	4,0%
R-RECETTE	777 250,00	863 300,00	86050,00	11,1%
R1-Recettes réelles	777 250,00	863 300,00	86050,00	11,1%
<i>dont subvention d'équilibre du budget général</i>	<i>562 000,00</i>	<i>562 000,00</i>	-	0,0%
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2021	BP 2022	Variation 22/21	%
	827 800,00	915 850,00	88 050,00	10,6%

Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l'Écrin et retrace l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s'exercer. Ainsi, pour 2023, la commune maintient sa dotation de fonctionnement à l'Écrin à 562 K€ alors que le budget annexe supporte une hausse de ses charges de fonctionnement avec des dépenses d'électricité multipliées par 2,6% et des charges de personnel passant de 285,5 K€ en 2022 à 337,4 K€ en 2023.

Ainsi, les recettes propres augmentent et la subvention d'équilibre versée au budget annexe ne couvre plus les dépenses d'investissement qui sont entièrement financées par la dotation aux amortissements.

La section de fonctionnement : 863 300 € en dépenses et en recettes



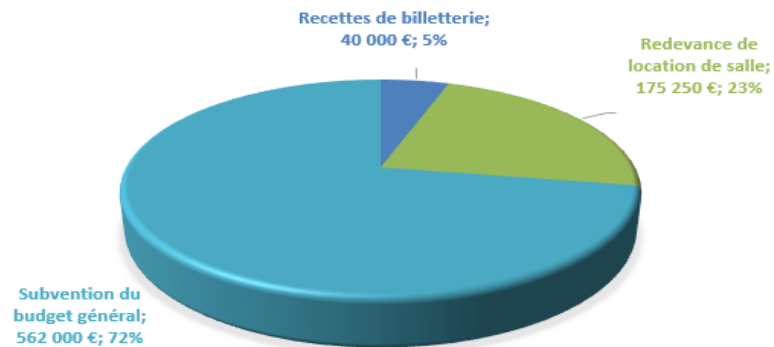
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 810 750 € en 2023 en augmentation (+11,6% / BP 2022)

- Les charges fixes s'élèvent à 364 K€ et représentent 42 % des dépenses de la section parmi lesquels 225,4 K€ servent à la rémunération des personnels permanents dédiés à l'Ecrin. Les fluides passent de 32 K€ à 77 K€ portés par la hausse des dépenses d'électricité. Les autres postes (fournitures, maintenances, prestations de services) sont maîtrisés d'une année sur l'autre.
- Les charges liées au locatif représentent 99 K€ dont 50 K€ consacrés à l'embauche d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage. Ce poste est en forte expansion (+42 % / 2022) mais il s'agit de dépenses productives car pour 1 € dépensé, le budget annexe perçoit 2,3 € de recettes locatives.
- La programmation culturelle prévue à hauteur 257 K€ repose sur 21 spectacles produits ou coréalisés avec des acteurs culturels de la région Bourgogne Franche-Comté, soit 30 représentations. S'y ajoutent 38,3 K€ au titre du Parcours d'Education Artistique et Culturel matérialisé par deux spectacles à destination des scolaires talentueux, une offre découverte auprès d'habitants « Relais », une médiation entre les élèves de l'option Théâtre du collège Boris Vian et une compagnie de Théâtre de la Région ainsi que des médiations culturelles régulières pour tous.
- Le poste communication doté de 51,9 K€ représente toujours 6 % des dépenses de la section.

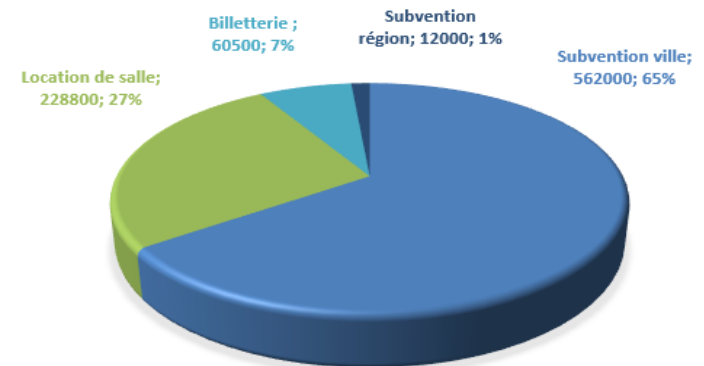
Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 65 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. La dotation de la ville se maintient à son niveau de 2022, soit 562 K€, mais dans un budget en augmentation, son poids relatif dans la section diminue (72 % en 2022).

Les recettes d'exploitation de l'Ecrin financent 35 % du fonctionnement de l'équipement (contre 28 % en 2022). La prévision de 228,8 K€ de redevances de locations de salles témoigne de la poursuite du développement du locatif évènementiel, fruit du travail de prospection effectué en 2022. Par ailleurs, malgré le maintien d'une politique tarifaire d'accessibilité avec un prix médian du spectacle à 25 €, les recettes de billetterie continuent de progresser en 2023 bénéficiant de l'attractivité des nouvelles offres de billetterie visant à plus de proximité avec les administrés.

Budget primitif 2022

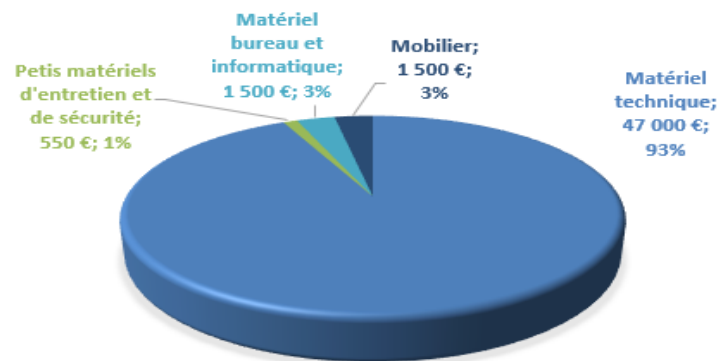


Budget primitif 2023

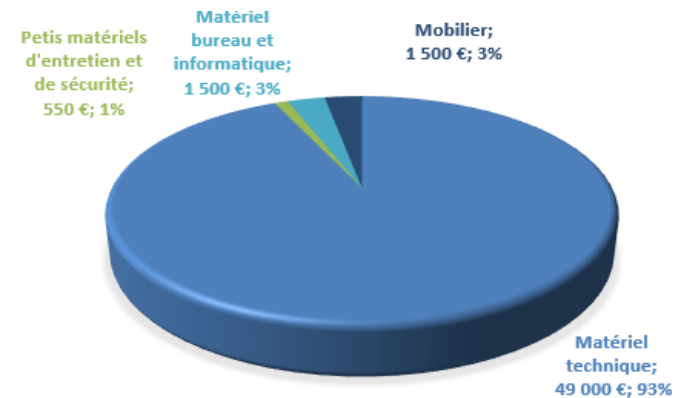


La section d'investissement : 52 550 € en dépenses et en recettes

Budget primitif 2022



Budget primitif 2023



Comme en 2022, la dotation aux amortissements permettra d'autofinancer la totalité des investissements de l'Ecrin qui se composent majoritairement d'équipements techniques. Des provisions pour achat de matériels divers et mobiliers sont prévues à hauteur de 3,5 K€.